



**Conseil national de
développement économique
des Autochtones**

17^e étage, 10, rue Wellington
Gatineau, QC K1A 0H4

Tél. : (819) 953-2994
Télec. : (819) 997-7054
cndea.naedb.secretariat
'@aadnc-aandc.gc.ca
www.naedb-cndea.com

**National Aboriginal
Economic Development Board**
17th Floor, 10 Wellington Street
Gatineau, QC K1A 0H4

Tel: (819) 953-2994
Fax: (819) 997-7054
cndea.naedb.secretariat
'@aadnc-aandc.gc.ca

Le 18 février 2016.

Honorable William Francis Morneau

Ministère des Finances du Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones. Établi en 1990, notre Conseil, composé de membres des collectivités des Premières Nations, inuites et métisses, est un organisme national non partisan chargé du mandat de conseiller le gouvernement du Canada sur des questions concernant le développement économique des Autochtones.

L'engagement de votre gouvernement à renouveler la relation entre le Canada et les peuples autochtones nous donne espoir qu'ensemble nous pouvons relever les nombreux défis auxquels font face les peuples autochtones, et faire fond sur les nombreuses possibilités qui aideront à produire de meilleurs résultats socioéconomiques. Votre gouvernement a établi en priorité sa relation avec les peuples autochtones; nous croyons que ce niveau de priorité devrait également être reflété dans le budget.

En gardant ceci à l'esprit, nous aimerions répondre à votre appel de présentations prébudgétaires, avec les recommandations et les commentaires suivants.

Le Rapport d'étape sur l'évolution économique des Autochtones du Conseil montre que, en dépit de certains gains réalisés au cours de la présente décennie, il existe des écarts importants en matière de résultats économiques entre les populations autochtones et non autochtones. Les Autochtones connaissent des taux de chômage plus élevés, des niveaux de revenu de ménage et de particulier moins élevés, et des cotes relatives à un certain nombre d'indicateurs, y compris le bien-être de la collectivité moins favorables que chez les non-Autochtones.

Et pourtant, il y a des raisons d'être optimistes. Les jeunes Autochtones sont prêts et disposés à tirer profit des débouchés économiques et à combler une pénurie de main-d'œuvre pour le Canada. Et les

collectivités autochtones en croissance, guidées par une nouvelle génération de chefs indigènes visionnaires, font croître leurs collectivités, et économies et contribuent à leurs régions et, en fait, à l'ensemble du pays, alors qu'elles saisissent les possibilités et éliminent les obstacles. Nos recommandations visent à combler cet écart entre la réalité actuelle et le potentiel important de croissance économique des Autochtones.

D'abord et avant tout, le sous-investissement systémique dans les programmes de développement économique des Autochtones doit être réglé dans le prochain budget. Malgré le potentiel de croissance important de l'économie des Autochtones, le potentiel économique des collectivités autochtones a été étouffé à la fois par le sous-investissement et par les mécanismes des politiques et des programmes, qui ne sont ni souples, ni adaptés aux besoins économiques ou commerciaux, et qui placent indûment le contrôle entre les mains du gouvernement fédéral, plutôt que celles des gouvernements autochtones.

Le financement consacré actuellement au développement économique des Autochtones est insuffisant. Notre Conseil préconise depuis longtemps que ce dernier devrait représenter au moins 10 % du total des dépenses affectées aux peuples autochtones. Chaque dollar affecté aux programmes de développement économique et commercial a le potentiel de créer un effet de levier pour la collectivité, et de produire des avantages sociaux. Sans économies autochtones viables, les collectivités ne sont pas en mesure de réaliser pleinement leur droit à l'autodétermination. Chaque dollar imparti au développement économique a le potentiel de générer de nombreux autres avantages dans la collectivité et en matière de résultats sociaux. À l'heure actuelle, les nombres pour 2013-2014 font ressortir que les dépenses consacrées au développement économique par Affaires autochtones et du Nord Canada aux fins du développement d'entreprises autochtones, de l'entrepreneuriat, de l'accès aux capitaux et au financement, ne représentent que 3,5 % des dépenses totales du Ministère. Cela doit changer.

Par conséquent, nous préconisons une augmentation à trois volets des dépenses fédérales affectées au développement économique des Autochtones, d'environ 278 millions de dollars à environ 834 millions de dollars.

Deuxièmement, un investissement renouvelé est nécessaire pour les programmes qui fonctionnent et qui ont démontré un véritable succès en matière de soutien des collectivités autochtones.

Le Conseil est d'avis que les Institutions financières autochtones (IFA) sont un mécanisme clé pour appuyer la croissance des économies autochtones à l'échelle du Canada, en créant des emplois et des entreprises, et en favorisant l'autonomie et le bien-être au sein des collectivités autochtones. Compte tenu de l'écart toujours important en matière d'emplois, de revenu et d'infrastructure économique au sein de la population autochtone par comparaison à la moyenne canadienne, il est crucial que le développement économique fasse l'objet d'un financement additionnel. Nos membres qui travaillent auprès d'institutions financières autochtones signalent que leur portée est restreinte par le financement dont ils disposent, et qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre à toutes les demandes de services admissibles. Les Institutions financières autochtones ont tiré profit de leur importante réussite — à ce jour, l'investissement fédéral cumulatif de 240 millions de dollars a généré plus de 38 000 prêts aux propriétaires d'entreprises autochtones, soit une valeur totale de prêts de 2 milliards de dollars. Toutefois, malgré son succès, le réseau d'IFA n'a pas la capacité financière nécessaire pour appuyer la croissance continue des activités commerciales autochtones. Ce problème devrait être abordé.

Nous recommandons d'accroître le financement des Institutions financières autochtones à raison de 100 millions de dollars.

La *Loi sur la gestion financière des premières nations* et ses institutions à l'appui dirigées et gérées par les Premières Nations, soit le Conseil de gestion financière des Premières Nations, la Commission de la fiscalité des Premières Nations et l'Administration financière des Premières Nations, ont connu un véritable succès pour ce qui est d'établir la compétence en matière de gestion fiscale, ainsi que la capacité de gestion financière pour les gouvernements des Premières Nations. Les obligations et débetures émises récemment par l'intermédiaire de l'Administration financière des Premières Nations ont permis aux gouvernements des Premières Nations d'entrer pour la première fois sur le marché des obligations en vue d'emprunts à long terme sur un pied d'égalité avec d'autres ordres de gouvernement, et d'accéder à des taux d'emprunt concurrentiels. Cet événement appuie l'engagement du gouvernement à promouvoir le développement économique et à

créer des emplois pour les peuples autochtones, et change les règles du jeu pour de nombreuses collectivités qui peuvent mettre à profit des impôts fonciers et d'autres revenus pour investir dans des projets d'infrastructure et de développement économique au sein de leurs collectivités.

Nous recommandons un financement additionnel de 150 millions de dollars pour l'établissement du régime et de ses institutions issus de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

Troisièmement, de nouveaux investissements audacieux sont nécessaires. Nous accueillons l'engagement de votre gouvernement à financer une stratégie de développement économique des Métis et nous vous encourageons à y donner suite le plus tôt possible.

De plus, le Nord canadien fait face à un déficit en matière d'infrastructure, ce qui constitue un obstacle majeur à la réalisation d'améliorations nécessaires de la qualité de vie des peuples autochtones du Nord, et qui agit également comme obstacle prédominant au développement économique et commercial dans la région. Un investissement accru dans l'infrastructure du Nord contribuerait au développement économique et appuierait des objectifs importants en matière de développement social dans le Nord. De nouvelles approches et un investissement renouvelé dans l'infrastructure sont nécessaires à l'échelle du pays et, particulièrement, dans le Nord.

Le Conseil recommande, entre autres choses, qu'un fonds d'investissement dans l'infrastructure propre au Nord soit établi en tenant compte, dans ses critères et mécanismes de financement, du contexte unique du Nord. Ce fonds serait concentré sur l'investissement régional clé dans la région, et sur l'infrastructure au niveau communautaire, et apporterait des améliorations nécessaires, de sorte que les habitants du Nord et, en particulier, les peuples autochtones du Nord, aient le même accès que les autres Canadiens aux soins de santé, à l'éducation, aux possibilités d'emploi et aux télécommunications.

Quatrièmement, la capacité des peuples autochtones à accéder à de l'eau potable propre a été définie par le CNDEA en tant que mesure indirecte de l'infrastructure. Actuellement, il n'y a pas de mesure unique qui permette de suivre de façon comparative l'accès à de l'eau potable propre à l'échelle des collectivités des Premières Nations, inuites et métisses.

Nos rapports ont fait ressortir que 31 % d'Inuits et 17 % des membres de Premières Nations vivant hors réserve et des Métis ont signalé que leur eau était contaminée, en 2006. Dans l'ensemble, 18 % de la population autochtone du Canada, à l'exclusion des Autochtones vivant dans des réserves, ont signalé, au cours de l'année, que leur eau était contaminée durant certaines périodes. Le problème d'accès à de l'eau potable propre doit être réglé immédiatement pour établir un fondement primordial pour les peuples autochtones.

Le Conseil recommande de fournir le financement nécessaire pour donner suite à l'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations de 2011, selon laquelle 4,7 milliards de dollars en investissement sont nécessaires au cours des dix prochaines années pour satisfaire aux normes actuelles et tenir compte de la croissance démographique prévue.

Enfin, de vastes changements systémiques doivent être effectués pour permettre aux collectivités autochtones d'exercer leur compétence sur les affaires concernant leurs collectivités. Notre Conseil est fortement et unanimement d'avis qu'une relation de nation à nation ne sera possible que lorsque les gouvernements autochtones pourront affirmer leur compétence sur les affaires qui touchent nos terres, nos ressources, et d'autres niveaux de développement économique. Monsieur le Ministre, dans votre travail avec l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Affaires autochtones et du Nord, et vos autres collègues du Cabinet, visant à renouveler la relation financière avec les peuples autochtones sur une base de nation à nation, nous vous incitons à vous fonder sur la prémisse que les gouvernements autochtones sont des gouvernements, que ce soit dans le cadre d'accords d'autonomie gouvernementale, ou de régimes législatifs tels que ceux issus de la *Loi sur les Indiens* et de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, et devraient être inclus dans une relation financière revue au Canada, parallèlement et au même titre que d'autres ordres de gouvernements.

Votre gouvernement s'est engagé à établir une nouvelle relation avec les peuples autochtones. Nous aimerions vous féliciter pour les efforts que vous avez déployés à ce jour en lançant une enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées. C'est là une initiative extrêmement importante ainsi qu'une étape essentielle de la réparation des relations entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada. Il est d'une importance cruciale que les écarts entre les résultats sociaux et économiques des peuples autochtones et ceux des autres Canadiens soient comblés.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos recommandations et nos commentaires, et vous prions de ne pas hésiter à communiquer avec nous si nous pouvons vous apporter une aide, à vous-même ou à vos collègues du Cabinet. Nous aimerions également avoir l'occasion d'échanger avec vous au sujet de questions concernant le développement économique des Autochtones.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Clarence Louie', with a stylized flourish at the end.

Chef Clarence Louie

Président
Conseil national de développement économique des Autochtones

C.c : Honorable Carolyn Bennett